

## IV. AUTRES QUESTIONS

### A. STATUT D'OBSERVATEUR ET CONSULTATION

Jusqu'à maintenant, les fonctionnaires et les sociétés aériennes ont toujours constitué les principaux intervenants dans les négociations bilatérales relatives aux services aériens. Ces négociations ont pratiquement toujours été tenues à huis clos et sans consultation officielle ou participation réelle du public. De plus, certains ont commencé à croire que ce sont en fin de compte les intérêts des transporteurs qui l'emportent sur ceux des voyageurs et du public.

Un bon nombre des témoins qui ont félicité le gouvernement d'avoir organisé des audiences publiques ont aussi déclaré que cette mesure constituait un bon début, mais qu'il fallait continuer à faire participer les gens au processus. Pour ce faire, ils ont proposé de permettre à certaines personnes nommées ou désignées à cette fin d'assister aux négociations à titre d'observateurs. Certains sont même allés jusqu'à exiger que cette ou ces personnes fassent partie de l'équipe de négociation.

Nous sommes d'avis que l'équipe de négociation ne peut être très nombreuse et qu'un trop grand nombre d'observateurs rendrait le processus compliqué et difficile. Nous savons que dans le passé nos deux transporteurs nationaux ont assisté aux négociations bilatérales à titre d'observateurs. Nous souhaitons que cette habitude soit maintenue lors des prochaines négociations et pensons que d'autres parties intéressées pourraient aussi y assister à titre d'observateurs. Il faut signaler qu'aux États-Unis, on accorde depuis longtemps le statut d'observateur aux compagnies aériennes ainsi qu'aux groupes communautaires et aux syndicats.

On a porté à l'attention du Comité que les principales collectivités qui possédaient un aéroport ont formé une organisation baptisée *The Association of Canadian Airport Communities* (Association des collectivités aéroportuaires canadiennes). Nous croyons qu'un représentant de cette association devrait pouvoir assister aux négociations à titre d'observateur. Par conséquent, nous recommandons :

- 18. Que le gouvernement accorde le statut d'observateur à un représentant de l'Association of Canadian Airport Communities pour les négociations canado-américaines qui se tiendront bientôt sur les services aériens.**

Les représentants des organisations syndicales du secteur aérien ont insisté auprès du Comité pour qu'il recommande la présence d'un de leurs représentants à titre d'observateur. Tout en reconnaissant qu'il doit y avoir des limites à la taille de l'équipe de négociation, le Comité admet que l'importance de ces négociations et de leurs répercussions sur l'industrie des transports aériens canadiens justifie la présence des syndicats. Il recommande donc :